

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 05816
Numéro SIREN : 792 399 461
Nom ou dénomination : EPINAY EXPLOITATION

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2019 sous le numéro de dépôt 1729

1729

"EPINAY EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : 159/165 route de Saint-Leu
93800 EPINAY SUR SEINE

792 399 461 RCS BOBIGNY

COMPTES ANNUELS : EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

COPIE CERTIFIEE CONFORME



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATIONDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 159 route de Saint Leu 93800 EPINAY SUR SEINEDurée de l'exercice précédent* Numéro SIRET* 7 9 2 3 9 9 4 6 1 0 0 0 2 1Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/03/2014		N-1			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	20 000			20 000			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	28 387	AG	8 169	20 217		
		Fonds commercial (1)	AH	4 217 810	AI	71 951	4 145 858		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP	153 953	AQ	7 223	146 729		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	166 456	AS	24 165	142 290		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 185 134	AU	106 181	1 078 953		
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD	45 270	BE		45 270		
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	5 797 013	BK	217 692	5 579 320			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 726	BM		6 726		
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT	1 212 747	BU		1 212 747		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 839	BY	1 289	2 550		
		Autres créances (3)	BZ	619 000	CA		619 000		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	87 034	CG		87 034			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	126 489	CI		126 489			
	TOTAL (III)	CJ	2 055 839	CK	1 289	2 054 550			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 872 852	1A	218 981	7 653 871			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		2 668 494	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATION

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(692 287)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(652 287)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	9 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	9 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 442 065
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 350 053
	Dettes fiscales et sociales	DY	439 204
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	173
	Autres dettes	EA	65 662
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	8 297 158
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 653 871
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 911 906
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	617 884

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	12 079 799	FB	FC	12 079 799
	Production vendue { biens *	FD		FE	FF	
		FG	227 196	FH	FI	227 196
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 306 996	FK	FL	12 306 996
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	193 174
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 543
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	12 504 714
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	10 793 043
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(1 212 747)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	224 573
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(6 726)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 498 541
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	330 053
	Salaires et traitements*				FY	961 971
	Charges sociales (10)				FZ	271 846
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*			GA	217 692
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	1 289
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	23 934
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	13 103 470
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(598 755)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	3 234
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	3 234
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	84 922
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	84 922
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(81 688)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(680 443)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATION

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	496		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	496		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 273		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	9 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 273		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(12 776)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(933)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 508 445		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 200 733		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(692 287)		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ	307 092	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	193 174		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	830		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		2 016			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 257			
Provisions pour risques et charges		9 000			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				496	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EPINAY EXPLOITATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2014, dont le total est de 7 653 871 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 692 288 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 03/04/2013 au 31/03/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/06/2014 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 34 523 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2013 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegit Group

Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	4 246 197	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	153 953	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU	166 456	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		Dont Composants	M3		KV		KW		KX	656 605
		Matériel de transport*					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD	528 528
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP	1 505 544	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	45 270
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ		LR		LS	45 270		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		ØH		ØJ	5 797 013		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste								
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	4 246 197	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	153 953	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	166 456	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	656 605	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	528 528	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IV		NG		NH	1 505 544	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C	45 270	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	45 270	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	5 797 013	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF	80 120	PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW	7 223	PX		PY
			PZ		QA	24 165	QB		QC
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE	48 026	QF		QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	58 155	QN		QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU		QV	137 571	QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP	217 692	ØQ		ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS EPINAY EXPLOITATIONNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 289	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ	9 000	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS EPINAY EXPLOITATION

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 451		1 451						
	Autres créances clients	UX	2 388		2 388						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	20 976		20 976					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	242 126		242 126					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	82 480		82 480					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	273 418		273 418						
	Charges constatées d'avance	VS	126 489		126 489						
TOTAUX		VT	749 330	VU	749 330	VV					
RENOVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	617 884		617 884						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	5 824 181		438 928		1 840 224		3 545 027		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 350 053		1 350 053						
Personnel et comptes rattachés		8C	113 692		113 692						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	168 784		168 784						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	33 843		33 843						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	122 885		122 885						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	173		173						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	65 662		65 662						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	8 297 158	VZ	2 911 906		1 840 224		3 545 027		
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 064 863	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	252 025	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03 /2014

EPINAY EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euro

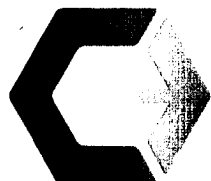
159/165, Route de Saint Leu
93800 EPINAY SUR SEINE

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

CGEC

SAS EPINAY EXPLOITATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAS EPINAY EXPLOITATION** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

.../...

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

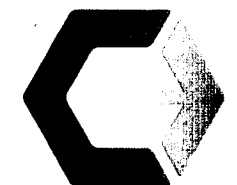
II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

CGEC

SAS EPINAY EXPLOITATION

- 3 -

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 27 août 2014

Le Commissaire aux Comptes

SA C.G.E.C.

Thierry CURNIS

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

"EPINAY EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : 159/165 route de Saint-Leu
93800 EPINAY SUR SEINE

792 399 461 RCS BOBIGNY

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2014 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014

QUATRIEME RESOLUTION

1) L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 mars 2014, s'élevant à (€692.287,67) au report à nouveau.

En conséquence,

- Le report à nouveau débiteur est fixé à (€692.287,67).

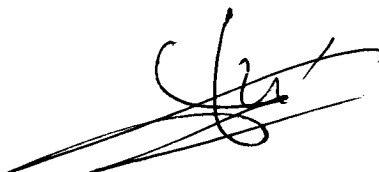
L'Assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du code de commerce et aux statuts, que le Président convoque dans les quatre mois à compter de ce jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

2) Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours du premier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a checkmark-like flourish.